

*Questions orales***LE LOGEMENT****LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ALLOCATIONS DE LOGEMENT**

M. Bruce Lonsdale (Timiskaming): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Travaux publics qui est chargé du logement. D'après certains articles récents, le ministre aurait dit qu'il préférerait peut-être abandonner graduellement les contrôles des loyers en collaboration avec les provinces. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre de quelle façon on négociera ces allocations de logement avec les provinces?

Deuxièmement, il a précisé qu'une allocation de logement serait versée à ceux dont le loyer s'élève à plus de 30 p. 100 de leur revenu disponible. Le ministre est-il disposé à réexaminer ce maximum de 30 p. 100, étant donné que des gens ayant un revenu considérable pourraient verser plus de 30 p. 100 de leur revenu disponible en loyer alors que des économiquement faibles pourraient encore être incapables de se loger convenablement en payant un loyer équivalant à ce même pourcentage de leur revenu? Pourrait-il peut-être envisager de réduire ce chiffre à 25 ou même 20 p. 100 du revenu disponible?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est bien mieux que les questions du NPD.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, les ministres chargés de portefeuilles sociaux étudient présentement cette question d'allocation de logement. Ils ont amorcé une étude des allocations de logement déjà versées dans quatre provinces du Canada. C'est un outil qui s'est déjà montré efficace lorsque le marché est très serré et qu'on a déjà utilisé ailleurs, par exemple, aux États-Unis. C'est un excellent moyen d'aider ceux qui éprouvent des difficultés sur le marché du logement. Cela dit, il n'en reste pas moins que c'est un moyen qui soulève des difficultés, en ce sens que le gouvernement fédéral ne peut intervenir qu'en collaboration avec les provinces.

M. Epp: Allons donc!

M. Cosgrove: Je prévois que c'est une question qui sera inscrite à l'ordre du jour et que les ministres provinciaux du logement, les représentants de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et moi-même étudierons et discuterons, plus tard cette année.

L'ÉTAT DU FONDS D'ASSURANCE HYPOTHÉCAIRE

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, ma brève question supplémentaire s'adresse au ministre responsable du logement. Je veux lui demander ce qu'il en est du fonds d'assurance hypothécaire et s'il nous donnera une réponse définitive quant à son état. La situation s'est-elle vraiment améliorée à la suite du programme de ventes mis sur pied par le gouvernement, par M. Boivin? Est-il rentré plus d'argent qu'il n'en est sorti à cause des défauts de paiement et autres imprévus? Dans quel état est le fonds aujourd'hui?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je remercie le député de sa question. Il semble qu'il m'invite à donner un rapport presque trimestriel sur l'état du fonds. Bien sûr, je n'ai pas de précisions à donner aujourd'hui sur les montants exacts ou la situation précise du fonds, mais je puis donner au député la même réponse qu'au paravant. Du fait que le marché se resserre et qu'il s'améliore, il va sans dire que la société récupère un certain montant d'argent par la vente des maisons qu'elle avait reprises par suite des défauts de paiement. C'est donc dire que la situation s'améliore, qu'on est en train de rembourser l'argent emprunté au gouvernement, et que la date fixée comme objectif, soit mars 1982, pour le remboursement complet de tous les capitaux empruntés demeure un but accessible et réalisable.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT AU SUJET DU PROGRAMME D'ALLOCATIONS DE LOGEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je voudrais poser une question complémentaire à celle du député de Timiskaming. Dans sa réponse au député, le ministre a fait deux observations contradictoires. Il a d'abord déclaré que le gouvernement envisageait de formuler une proposition dans le cadre de la politique sociale du cabinet. Il a ensuite ajouté que cette proposition serait présentée pour être discutée avec les provinces. La deuxième déclaration semble indiquer qu'une décision a été prise à cet égard. Le ministre peut-il dire à la Chambre si on a pris une décision de principe en vue de procéder à la création d'un régime d'allocations de logement?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, cette contradiction que le chef de l'opposition a pu voir dans mes déclarations n'est qu'apparente. Il est normal qu'un ministre qui entretient des rapports avec ses homologues dans un domaine de responsabilité doive défendre une position lors d'une discussion avec les provinces.

Le gouvernement fédéral n'a pas adopté de position en matière de réglementation des loyers. Il s'agit d'un domaine dans lequel je devrais demander conseil à mes collègues du cabinet. Étant donné le vaste éventail des options qui s'offrent, j'estime que ce serait une façon raisonnable de proposer que la question soit discutée avec les provinces. Je le répète, certaines provinces ont déjà un régime d'allocations de logement et d'autres sont en train d'étudier la question, et avant d'adopter une position il faudrait au préalable se livrer à de longues négociations et à des recherches documentaires considérables.

M. Clark: J'essaierai de simplifier ma question, madame le Président. Le gouvernement envisage-t-il de soumettre aux provinces une proposition en matière d'allocations de logement? A-t-il pris une décision sur la nature de cette proposition? De quelle proposition s'agit-il?

M. Cosgrove: Madame le Président, au risque de me répéter, je dirai que le gouvernement a autorisé les services compétents à examiner la question...

Des voix: Oh, oh!